

2. Paniers, caissettes



Licence creative commons - Daveeza

Des agriculteurs s'organisent avec les consommateurs pour leur fournir régulièrement des paniers de légumes, produits frais (oeufs, pain,...), et/ou des caissettes de viande.

Ils développent ainsi différents systèmes de paniers et caissettes, depuis la livraison ponctuelle d'un panier ou caissette par un consommateur individuel, à l'établissement de contrats sur plusieurs mois avec des groupes de consommateurs qui organisent les distributions, et, comme par exemple dans le cas des AMAP, payent à l'avance les produits.

Ces systèmes de vente directe permettent aux agriculteurs entre autres d'organiser leur travail, de planifier leur production de légumes et abattages d'animaux, de limiter les pertes et invendus, et d'améliorer leur revenu. Les consommateurs s'y retrouvent quant à eux en ayant accès à des produits frais et de proximité à prix justes, de l'information sur les produits (qualité, modes de production, ...), et aussi au travers des liens qu'ils tissent avec les agriculteurs et les autres consommateurs.



	Côte d'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne
Paniers de légumes (hors AMAP), caissettes de viande	4, 5, 7, 23, 28, 29, 33, 34, 36, 39, 42, 46, 48, 55	12, 14	13	6, 17, 22, 26, 29, 30, 35
Paniers en AMAP	2, 3, 26, 30, 31, 32, 33, 35, 38, 42, 43, 46, 47, 48, 53, 55	-	12	2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 16, 18, 19, 24, 26, 32, 33, 35

Référez-vous aux numéros des producteurs p.6-29

Vous avez dit AMAP?

Une AMAP - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chacun a des engagements :

Côté consommateurs :

- engagement financier à travers l'achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée ;
- engagement économique et moral à travers la solidarité avec l'agriculteur dans le partage des risques (aléas climatiques...) ;
- engagement associatif par leur participation à la vie de la structure, l'organisation des distributions des produits.

Côté agriculteur :

- engagement technique et économique de fournir des produits de qualité ;
- engagement associatif de s'investir dans la vie du groupe (rôle pédagogique, animation...).